



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 198

Commission Consultative des Polices Municipales : deux jours de travail

Comme annoncée dans la Lettre n°49-19, nous avons eu la confirmation que la prochaine réunion de la commission, présidée par M. Christian ESTROSI, se tiendra le mardi 25 juin 2019 à partir de 9 heures 45 au ministère de l'intérieur, place Beauvau à Paris, **en présence du ministre de l'intérieur.**

La réunion sera suivie de deux groupes de travail qui se réuniront respectivement les mardi 25 (14 heures 30) et mercredi 26 juin (9 heures), **toujours au ministère de l'intérieur.**



L'ordre du jour parviendra prochainement.

Certaines organisations syndicales qui ne siègent pas à la CCPM critiquent cette commission, mais force est de constater que c'est bien dans cette instance et avec les représentants de la CCPM que le gouvernement travaille sur notre filière.

Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS membres de la Commission Consultative des Polices Municipales seront présents pour ces deux journées de travail.

INFO 199

Audition sur la proposition de loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure : reportée

La table ronde sur la proposition de loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure initialement prévue lundi 27 mai 2019 avec M. Eric Ciotti (Député des Alpes Maritimes) est reportée à une date ultérieure.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Le projet de loi de transformation *d'extinction* de la Fonction Publique

Les députés ont achevé, mardi dernier, l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique, qui fera l'objet d'un vote solennel mardi prochain. En tout, plus de cent amendements ont été adoptés par les députés.

Le point sur certains d'entre eux.

Définition des missions des fonctionnaires

Une définition nouvelle des missions des fonctionnaires a été adoptée : « Les fonctionnaires ont pour missions de servir l'intérêt général, d'incarner les valeurs de la République et d'être acteurs d'une société inclusive. »

Comités sociaux territoriaux

Un amendement du groupe LaREM concerne l'article 3 du projet de loi, consacré aux instances de dialogue social. L'article définit notamment les champs d'intervention des nouveaux « comités sociaux », appelés à remplacer les comités techniques et les CHSCT. Dans les collectivités, ces instances seront baptisées « comités sociaux territoriaux », et devront être créées dans toutes les collectivités ou établissements employant au moins 50 agents. Parmi les sujets que devront traiter ces comités, figurent les enjeux liés au télétravail. L'amendement voté hier y ajoute : « les enjeux liés à la déconnexion », afin « d'offrir aux agents publics les mêmes garanties qu'aux salariés [du privé] » en matière de régulation de l'usage des outils numériques en dehors du temps de travail.

Un amendement important a également été adopté toujours sur les CST (comité sociaux territoriaux). Une « formation spéciale » pourra être créée au sein du CST sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, dans les collectivités d'au moins 200 agents.

Contrats de projet

L'article 8 du texte a été adopté. Il traite des contrats de projets, c'est-à-dire le recrutement « *pour mener à bien un projet ou une opération identifiée* », d'un agent contractuel en CDD « *dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération* ». Ces contrats ne pourraient durer qu'entre un an et six ans. Cette durée minimale d'un an, qui ne figurait pas dans le texte initial, a été obtenue sur demande de la Coordination des employeurs territoriaux.

Les députés ont également adopté le très important amendement du gouvernement instaurant une indemnité de fin de contrat pour les agents contractuels employés pendant moins d'un an. Cet amendement pose de nombreuses questions, notamment sur le coût qu'il va induire pour les collectivités.

Les 35 heures effectives « d'ici à un an »

Cet amendement fixe ainsi « *le temps de travail légal dans la fonction publique d'État, donc dans les autres versants, à 1 607 heures ou plus exactement à la durée inscrite dans le Code du travail* », a indiqué le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, dont l'objectif est de faire en sorte que « *les services [de la fonction publique d'État] qui ne travaillent pas 1 607 heures aujourd'hui [soit 35 heures hebdomadaires] reviennent à cette durée d'ici à un an, comme nous le demandons aux collectivités locales* ». Le dispositif tiendrait compte des sujétions particulières telles que le « *travail de nuit, le travail le dimanche, ou les travaux pénibles et dangereux* » et « *ne concerne pas les enseignants, qu'ils soient du premier degré, du second degré ou du supérieur* », selon Olivier Dussopt qui répondait aux doutes des membres des oppositions face au « *flou* » régissant les dérogations pour les enseignants, alors que le projet de loi prévoyait déjà d'harmoniser la durée du travail dans la fonction publique territoriale en supprimant d'ici à 2022 les régimes dérogatoires à la durée légale du travail antérieurs à la loi de 2001.



À partir de 2021, une prime de précarité pour les CDD d'un an ou moins

Par ailleurs, les députés ont adopté, dans la nuit de jeudi à vendredi, l'instauration d'une prime de précarité pour les employés de la fonction publique qui arrive au terme d'un contrat « *d'une durée inférieure ou égale à un an et d'une rémunération allant jusqu'à deux Smic* ». « *Cette prime concernera ainsi environ 90 % des titulaires de tels contrats* », a précisé Olivier Dussopt qui dénombre ainsi « *de 180 000 à 220 000 personnes par an qui pourront bénéficier d'une indemnité d'un montant de 10 % de la rémunération perçue* ». Cette prime ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 et non pas dès 2020, « *pour une raison pratique* », a expliqué le secrétaire d'État afin de « *donner le temps aux employeurs publics de se saisir [d'autres] nouveaux outils de déprécarisation [inscrits dans le projet de loi] avant de leur faire appliquer la prime de précarité* ».

Ruptures conventionnelles

Les députés ont adopté ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2020, pour les fonctionnaires comme les contractuels en CDI. « *Avec la rupture conventionnelle, nous proposons que l'agent ait une prime de départ et qu'il soit bénéficiaire d'une allocation de retour à l'emploi* », ce qui n'est pas le cas actuellement en cas de démission, a fait valoir le secrétaire d'État Olivier Dussopt. « *Des agents ont envie de quitter la fonction publique pour d'autres projets* » et leur « *seul choix* » était jusqu'alors la démission, a abondé la rapporteure Émilie Chalas (LaREM).

Transparence

Afin de répondre à « *la nécessité d'une plus grande transparence* », un amendement de la majorité a été adopté qui obligerait les collectivités de plus de 80 000 habitants et les EPCI, au même seuil, à publier chaque année sur leur site internet « *la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre* », ainsi que la proportion de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations.

Police municipale

Un amendement du gouvernement a été adopté dans le but de « *mieux reconnaître l'engagement professionnel des policiers municipaux* ». D'une part, en cas de décès en service, un policier municipal pourrait désormais être promu « *au cadre d'emploi ou à l'échelon immédiatement supérieur* », et non seulement au grade supérieur comme c'est le cas actuellement. D'autre part, un fonctionnaire stagiaire de la police municipale pourrait, s'il est tué dans l'exercice de ses fonctions, être titularisé à titre exceptionnel. En cas de blessure grave ou d'accomplissement « *d'un acte de bravoure exceptionnel* », les policiers municipaux pourraient également être promus.

Autorisations spéciales d'absence

Pour remédier à une trop grande « *hétérogénéité des situations* », un amendement, adopté, impose la fixation par décret en Conseil d'État des autorisations spéciales d'absence et des conditions de leur octroi. Ces autorisations d'absence pour événements familiaux (décès d'un membre de la famille, par exemple) ou liées à la parentalité sont aujourd'hui, dans la fonction publique territoriale, décidées librement par l'exécutif de la collectivité. Il en résulte des situations par trop différentes, ont jugé les députés, d'une collectivité à l'autre – certaines délivrant des autorisations pour le décès d'un grand-parent, par exemple, d'autre non. Afin « *d'harmoniser les pratiques* », la liste des autorisations spéciales d'absence sera donc fixée par le gouvernement.

Formation

L'article 22, qui autorise le gouvernement à prendre des ordonnances pour réformer la formation des agents, a été également modifié. Un amendement précise que ces ordonnances pourront réformer la formation initiale « *notamment lors de la transition d'un cadre d'emploi vers un autre cadre d'emploi requérant des compétences similaires* ». Objectif : permettre à un agent qui prendrait un nouveau poste « *très similaire* » à l'ancien de ne pas devoir suivre obligatoirement « *l'intégralité de la formation initiale* ». Ceci pourrait s'appliquer, par exemple, à un policier national qui rejoindrait une police municipale. « *Cette*

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

situation a un impact très direct sur les collectivités, notamment pour les plus petites, en termes de difficultés de recrutement. En effet, les collectivités doivent investir dans des formations coûteuses pour recruter des agents (qui ont régulièrement déjà les compétences attendues), un investissement qui pèse davantage dans le budget des petites collectivités », notent les auteurs de l'amendement.

Un autre amendement, venant du gouvernement, vise à développer le recours à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Il prévoit que le CNFPT devra verser aux centres de formation des apprentis « une contribution qui ne peut être inférieure à 75 % des frais de formation des apprentis employés par les collectivités et les établissements ». Cette disposition a soulevé l'indignation d'un certain nombre de députés, qui ont estimé que la charge pour le CNFPT pourrait aller de 55 à 100 millions d'euros (sur un budget de 350 millions), sans qu'aucune recette supplémentaire ne soit prévue. Un amendement demandant l'abaissement de cette contribution à 30 % plutôt que 75 % a été rejeté. Nul doute qu'au Sénat, cette disposition sera âprement discutée, certains députés ayant déjà demandé au gouvernement de réfléchir, pour le moins, à rechercher « une nouvelle recette » pour le CNFPT.

Informations d'après Maire-Info

UNE VIDEO POUR MIEUX COMPRENDRE LA MENACE



INFO 201

Frelon asiatique : bientôt une compétence des maires

Agnès CANAYER (Sénatrice) et plusieurs de ses collègues estiment nécessaire de renforcer les pouvoirs de police du maire pour lutter contre les espèces (animales ou végétales) toxiques envahissantes et notamment les frelons asiatiques. Une proposition de loi tendant à renforcer les pouvoirs de police du maire dans la lutte contre l'introduction et la propagation des espèces toxiques envahissantes, a été adopté au Sénat le 7 mai dernier.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Ils proposaient donc de modifier le code général des collectivités territoriales (CGCT) afin de permettre au maire qui a constaté l'implantation d'au moins un spécimen sur son territoire d'aviser le propriétaire concerné afin qu'il fasse « procéder à leur capture, leur prélèvement, leur garde ou leur destruction et, dans un délai d'un mois, [de] le mettre en demeure de faire procéder à ces opérations dans un délai déterminé ».

Si le propriétaire n'a pas obtempéré dans les délais, le maire peut, par une décision motivée, « faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des opérations ».

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi avec un article unique dont la teneur suit :

L'article L. 411-8 du code de l'environnement est complété par un alinéa ainsi rédigé : « *Lorsqu'il constate la présence dans le milieu naturel d'une ou plusieurs espèces mentionnées aux articles L. 411-5 ou L. 411-6, le maire peut en aviser l'autorité administrative mentionnée au premier alinéa du présent article.* »





LA BOURSE DE L'EMPLOI



La ville de Bédarieux recrute deux gardiens-brigadiers de police municipale

Descriptif de l'emploi :

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

Missions :

Vos missions :

Sous l'autorité de Monsieur le Maire et du Responsable du service police municipale vous devez :

- Assurer la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire,
- Assurer une police de proximité,
- Exécuter les missions de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques des biens et des personnes,
- Recherche et relevé des infractions aux arrêtés municipaux et aux codes de la Route,
- Rédactions et transmissions d'écrits professionnels (administratifs et judiciaires),
- Participer aux missions d'ilotage (pédestre et VTTe)
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles,
- Appliquer la politique de sécurité définie par l'autorité Territoriale,
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies,
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur,
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

Profils demandés :

Profil recherché :

- Connaissance des pouvoirs de police du Maire, des missions de la police municipale,
- Sens du service public et sens du travail en équipe,
- Respect de la hiérarchie,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Qualités d'écoute et relationnelles importantes,
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- Aptitude au port de l'arme (B et D), FPA (PSA 9mm) et bâtons
- Motivé, respectueux du Code de déontologie de la Police Municipale,
- Capacités rédactionnelles et bonne connaissance de l'outil informatique,
- Permis B indispensable.

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 95 59 59

Adresse e-mail : ressourceshumaines-mairie@bedarieux.fr

Informations complémentaires :

BEDARIEUX

HOTEL DE VILLE

34600 BEDARIEUX

La ville de Villeneuve les Béziers (34) recrute un gardien-brigadier de police municipale

Descriptif de l'emploi :

Poste de police composé d'un chef de service, de 7 agents de Police Municipale et de 4 ASVP (Accueil public, Brigade Environnement et Police du stationnement) Présence par tous temps à l'extérieur Horaires irréguliers à amplitude variable en journée, soirée et nuit. Régime des 35 heures annualisé. Planning à la carte. Travail week-end et jours fériés. Rythme de travail très variable en fonction des événements Patrouilles véhiculées, pédestres et VTT.

Missions :

Sous l'autorité du Chef de Service de la Police Municipale et au sein d'une équipe de 8 Policiers Municipaux et 4 ASVP, vous êtes en mesure d'assumer les missions suivantes :

- Application des pouvoirs de police du Maire
- Surveillance de la voie publique, de la circulation et du stationnement
- Contrôle du respect des règles d'urbanisme
- Prévention et lutte contre la violence routière
- Actions préventives de proximité, lutte contre la délinquance d'appropriation
- Lutte contre la détention et l'usage de produits stupéfiants sur la voie publique
- Travail en coordination avec l'opérateur vidéo protection
- Police de la salubrité
- Lutte contre les déjections canines et divagation d'animaux
- Participation aux manifestations et cérémonies publiques
- Collaboration avec les partenaires de la sécurité (Police Nationale, Gendarmerie, Services de secours...) ainsi qu'avec les partenaires locaux (services techniques, agents administratifs de la collectivité, agent de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, milieu associatif etc...)
- Prévention routière en milieu scolaire
- Procédures administratives (fourrière animale, véhicule, transmission des actes...)
- Rédaction de rapports et de procès-verbaux
- Tâches administratives liées à la fonction

Profils demandés :

Dynamique, rigoureux, Très grande disponibilité, discrétion, loyauté, esprit d'équipe et de cohésion

- Sens du devoir, du service public, obligation de réserve et du secret professionnel
- Parfaite connaissance et application stricte du code de déontologie de la Police Municipale
- Parfaite condition physique
- Respect de la hiérarchie et soucis du compte rendu immédiat.
- Respect de la hiérarchie pyramidale au sein du service et de la collectivité
- Connaissance parfaite de la réglementation, des prérogatives des policiers municipaux et des nouvelles compétences de la police municipale
- Sens de la négociation et de l'observation, diplomatie, discernement et assertivité
- Très bonnes capacités rédactionnelles, orthographiques et grammaticales
- Connaissance des actes administratifs
- Maîtrise de l'outil informatique (logitud Municipol, PVE, Word, Excel...)

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

- Permis B indispensable, A souhaité
- Aptitude au port des armes de catégorie B1 (titulaire FPA) et D (attestation de formation).
- Parfaite connaissance des conditions d'emploi (légitime défense).
- L'attestation de formation Flash Ball sera un plus
- Formation Continue Obligatoire à jour si possible

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 39 47 80

Adresse e-mail : cdspm@villeneuve-les-beziers.fr

Informations complémentaires :

Rémunération : statutaire + régime indemnitaire (ISF 20% + IAT) + Prime de fin d'année .

Prise de poste : Le plus tôt possible

Les candidats sélectionnés pour la commission de recrutement devront répondre à des épreuves de rédaction et de bureautique, un questionnaire sur les fondamentaux et la moralité, ainsi qu'à un examen psychologique d'aptitude à l'emploi et au port des armes.

Pour tout renseignement complémentaire : Contacter le Chef de Service de la police Municipale, Thierry Boucherot au 04 67 39 90 01 / 0620504951

La ville de Clapiers recrute par voie de mutation un policier municipal

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

Missions :

Application stricte des pouvoirs de police du Maire.

Conditions d'exercice

- Travail en bureau au poste de police ; déplacements constants sur la commune voire les communes limitrophes.
- Présence par tous temps à l'extérieur.
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable.
- Rythme de travail variable en fonction des événements, régime d'astreinte.
- Travail en équipe et généralement en binôme.
- Bonne condition physique ; grande disponibilité.
- Respect de la déontologie, sens du service public et des relations avec le public. Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue.
- Port de l'uniforme, permis de conduire Obligatoire.

Activités principales :

- Entrée et sortie des écoles.
- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Appliquer et faire respecter les arrêtés Municipaux
- Opérations tranquillités Vacances.
- Objets trouvés.
- Rechercher et relever les infractions urbanisme etc.....
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels.
- Accueil et relation avec les publics.
- Transmission régulière d'information au responsable de poste.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

- Échanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux du service.
- Relations avec l'ensemble des services municipaux.
- Relations ponctuelles avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les partenaires sociaux.
- Police Funéraire.

- Contrôle OLD police environnementale

Profils demandés :

Savoir et savoir faire :

- Maîtrise de la réglementation relative aux pouvoirs de police du Maire et capacité d'intervention dans tous ses domaines.
- Respecter les délais, les consignes.
- Capacité à organiser son travail.
- Réactivité, travailler de manière autonome.
- Savoir rendre compte.
- Analyser, gérer des situations
- Organiser auprès des enfants et en milieu scolaire des campagnes de prévention.
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.
- Renseigner le bulletin de service
- Rédiger les mentions mains courantes déclaratives évènementielles.

Savoir être :

- Sens du service public.
- Écoute, dynamisme, disponibilité, assiduité, Implication et motivation, réactivité, capacités à s'intégrer dans une équipe, maîtrise de soi.

Expérience dans le poste de 4 à 5 ans exigée.

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 55 90 00

Informations complémentaires :

Les candidatures : lettre de motivation, Curriculum Vitae, photo, dernier arrêté de situation, dernière feuille de paie, dernier entretien d'évaluation, sont à envoyer avant le 7 juin 2019 à :

Monsieur le Maire de Clapiers

Mairie de Clapiers

5 Grand'Rue Marie Lacroix

34830 CLAPIERS

ou par mail mairie@ville-clapiers.com

La ville de Roujan (34) recrute un agent de police municipale :

Descriptif de l'emploi :

Gardien/Brigadier titulaire de la FIA et formation armement.

Police pluricommunale, 5 communes - 3 500 habitants, 3 agents.

Horaires variables, travail de nuit et Week-end, grande disponibilité demandée.

ISF 20 % et IAT coefficient 3.

Missions :

- Veiller au bon ordre, à la sécurité, à la tranquillité et à la salubrité publique.
- Présence active sur le terrain, de jour comme de nuit, y compris Week-end et jours fériés.
- Accueil physique et téléphonique au poste de police.
- Opération Tranquillité Vacances.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

- Rédaction et application des arrêtés du Maire.
- Fourrière automobile et animale.
- Utilisation de la vidéoprotection.

Profils demandés :

Gardien/Brigadier titulaire, FIA et armement OK.

- grande motivation,
- sens aigu du service public,
- capacité d'intégration dans une équipe opérationnelle et d'y apporter vos compétences,
- sens de la hiérarchie,
- bonnes connaissances du cadre d'emploi de la Police Municipale et de ses prérogatives.

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 24 60 66

Adresse e-mail : mg-mairieroujan@orange.fr

Informations complémentaires :

Merci d'adresser votre candidature, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative par courriel à la secrétaire générale, Mme Marion GRILHOT.

La ville de Pézenas (34) recrute trois agents de police municipale :

Recrute selon les conditions statutaires par voie de mutation ou lauréat du concours

TROIS GARDIENS-BRIGADIERS DE POLICE MUNICIPALE H/F

Missions :

Missions principales : Sous la responsabilité du chef de service, vous devrez :

- Assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire.
- Assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.
- Veiller à la sécurité aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties des classes.
- Veillez à la sécurité et la tranquillité lors des manifestations publiques ou foires et marchés.
- Contrôler et verbaliser le stationnement en général.
- Constater et relever les infractions pour lesquelles vous êtes habilité.
- Verbaliser les infractions au Code de la route.
- Assurer la surveillance générale du domaine public de la commune (patrouilles pédestres et véhiculées).
- Veiller au respect du code de l'urbanisme.
- Veiller au respect de l'occupation du domaine public.
- Veiller aux nuisances en matière de bruit.

Profils demandés :

Profil souhaité : Vous possédez :

- une bonne connaissance du cadre législatif de la réglementation, des pouvoirs de Police du Maire, des dispositions essentielles du Code pénal
- le sens du service public et des relations humaines
- vous faites preuve d'aptitude au dialogue et à l'écoute
- vous êtes rigoureux, discret, disponible, réactif, dynamique et ponctuel
- Maîtrise de l'outil informatique
- des capacités à fonctionner en équipe
- des aptitudes à gérer les conflits

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

- des capacités de médiation
- vous savez rendre compte et possédez des compétences rédactionnelles
- Vous avez suivi une formation préalable à l'armement
- Vous pratiquez régulièrement un sport de combat ou de défense.

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 90 41 23

Adresse e-mail : ma.sosiago@ville-pezenas.fr

Informations complémentaires :

Conditions particulières : Horaires irréguliers ; travail la nuit, en soirée, week-end, jours fériés. Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire ; respect de la déontologie ; permis B Rémunération : Statutaire, régime indemnitaire, participation employeur mutuelle et COS Congés annuels 29 jours par an + 2 jours fixes + RTT

Candidatures accompagnées d'une lettre de motivation à envoyer à la Mairie de Pézenas 6 rue Massillon 34120 PEZENAS Ou par Mail : ma.sosiago@ville-pezenas.fr

Pour tous renseignements complémentaires contacter Le chef de service de la Police Municipale au 04/67/90/41/17.

La Ville de Montpellier (34) recrute Responsable du Pôle Administratif - Responsable Adjoint du service Police Municipale, chef de service de police municipale

Dans le cadre de sa réorganisation, le service de la Police Municipale de Montpellier recherche un chef de service pour son Etat-major en charge de l'administratif. Collaborateur directeur du responsable de la PM, il assure en étroite liaison avec le responsable de l'opérationnel, l'intérim du chef de service et organise le suivi, l'accompagnement du service sur le plan administratif en référence à son engagement dans le périmètre de certification Qualiville.

Poste

Placé sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, le Directeur adjoint du service Police Municipale-Responsable du pôle Administratif supervise l'organisation administrative, il coordonne les ressources humaines et la formation de la filière sécurité. Il contribue à l'évolution du service de la Police Municipale en lien avec le Responsable. Il assiste le Responsable de la Police Municipale et assure son intérim en cas d'absence

Profil

Manager aguerri dans la gestion de grandes équipes, avec des qualités relationnelles et rédactionnelles confirmées ainsi que des compétences en termes de production de synthèse et de bilan. Doté d'une grande capacité d'adaptation et d'écoute, il sait par expérience travailler en équipe et en transversalité. Il a pleinement les connaissances des pouvoirs de police du Maire, des droits des collectivités locales et des libertés publiques, du droit administratif, du Code de la Route, du Code pénal mais également des procédures RH internes, des règles budgétaires et comptables de la Fonction Publique Territoriale.

Renseignements administratifs :

Unité Recrutement - Mobilité, Aurore PENNINO - Tél. : 04 34 88 76 06

Direction Sécurité et Tranquillité Publique, Jean Pierre VIALAY - Tél. : 04 34 88 59 93

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

La ville de Mauguio (34) recrute un agent de police municipale par mutation :

Descriptif de l'emploi :

Au bord de la Méditerranée, la Commune de Mauguio Carnon jouit d'un environnement privilégié aux portes de Montpellier et de la Petite Camargue.

La Commune de Mauguio Carnon recrute 2 agents de police municipale - brigade de nuit.

Placé(e) sous l'autorité du Directeur de la Police Municipale, les agents de la Police Municipale - brigade de nuit seront chargés des missions suivantes :

Missions :

1. Mise en œuvre et exécution des pouvoirs de police du Maire
2. Surveillance de la voie publique
3. Prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la salubrité et de la sécurité publique.
4. Recherche et relevé des infractions :
 - aux nuisances sonores
 - aux arrêtés municipaux
 - au stationnement
 - à la circulation routière
 - au code de la voirie routière
5. Intervention sur les : rixes, accidents de la route, cambriolages, incendies et autres cas d'urgences
6. Surveillance des bâtiments communaux et des établissements scolaires ainsi que la Sécurité aux abords des écoles
7. Assurer et veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies commémoratives

Profils demandés :

Pouvoirs de Police du Maire

Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de Police Municipale

Fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales

Grande disponibilité, notamment en période estivale et réactivité

Sens du service public, devoir de réserve

Bonne capacité d'analyse, d'observation, de gestion des situations de stress, maîtrise de soi

Esprit d'initiative et d'organisation

Esprit d'équipe, sens du contact, des relations humaines

Rigueur, qualité d'écoute et de discrétion

Diplomatie, gestion des conflits et médiation

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 29 05 00

Adresse e-mail : mairie@mauguio-carnon.com

Informations complémentaires :

Les candidatures (lettre de motivation + CV+ Arrêté dernière situation + copie des 2 dernières évaluations professionnelles) sont à adresser avant le vendredi 7 juin 2019 à :

Monsieur le Maire de Mauguio Carnon - Direction des Ressources Humaines

Place de la Libération Charles de Gaulle - BP 20 - 34130 MAUGUIO Cedex

Mail : mairie@mauguio-carnon.com

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

La ville de Lansargues recrute un policier municipal et un ASVP

La mairie de Lansargues recrute par voie de mutation un policier municipal et un ASVP

Postes à pourvoir rapidement.

Merci d'envoyer vos candidatures (lettre de motivation + CV) à l'adresse suivante :
Monsieur le maire, Place Saint-Jean, 34130 Lansargues.



La CC Rhony-Vistre-Vidourle (30) recrute un agent de police municipale

La CC Rhony-Vistre-Vidourle un agent pour notre brigade de nuit, en cycle « petite semaine, grande semaine » horaires 18h30-3h30 ou 19h30-5h00, sur une intercommunalité de dix villages pour environ 26000 hbts.

CV à adresser au : Président de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle. 2, avenue de la Fontanisse - 30660 Gallargues le Montueux. Tél 04 66 35 55 55.

Renseignements : Claude PUECH au 04 66 35 55 55.

La ville d'Alès (30) recrute un agent de police municipale

La mairie d'Alès recrute par voie de mutation

Poste à pourvoir rapidement.

Merci d'envoyer vos candidatures (lettre de motivation + CV) à l'adresse suivante :
Police Municipale
à l'attention de Marc FABRE – Directeur de Police Municipale
1 rue Albert 1^{er}
30100, Alès.
Téléphone : 04 66 52 45 55.

La ville d'Aigues Mortes (30) recrute deux agents de police municipale

La PM d'Aigues Mortes recrute deux agents titulaires par mutation

1 poste après l'été et un autre poste en début d'année 2020.

Merci d'envoyer vos candidatures (lettre de motivation + CV) à l'adresse suivante :
M. le Maire, Place Saint-Louis, 30220 Aigues-Mortes

Renseignements police municipale : Stéphane PETIT

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

La Ville de Bellegarde (30) recrute un gardien - brigadier de police municipale

PRINCIPALES MISSIONS

- Mission de police administrative et missions de police judiciaire,
- Prévention et surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique,
- Exécution des arrêtés de police du maire,
- Prévention, médiation et assistance à la population
- Surveillance générale du domaine public, des manifestations et cérémonies publiques (bals, etc, ...)
- Sécurisation aux abords de l'école, opération tranquillité vacances, suivi de la vidéosurveillance,
- Rédaction de procédures, mains-courantes, rapports, procès-verbaux,
- Conformités urbanisme,
- Travail en partenariat avec les services municipaux, la gendarmerie nationale,
- Recherche et relevé des infractions,
- Surveillance et respect du stationnement, régulation de la circulation,
- Prévention routière en milieu scolaire,
- Enlèvement de véhicules en fourrière,
- Capture possible des chiens errants,
- Contrôle de l'affichage publicitaire sur le domaine communal,
- Commissionnements bruit et urbanisme
- Régisseur des droits de place (encaissement marché),
- Diverses missions annexes : transmission courrier local, transmission divers dépôt en Trésorerie, Préfecture, Communauté de communes, ...

PROFIL SOUHAITÉ

- Bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire, pouvoirs de police du Maire,
- Sens du service public et des relations humaines,
- Techniques de prévention et de gestion des conflits,
- Disponibilité, rigueur, discrétion et discipline,
- Maîtrise de soi et fermeté dans les interventions,
- Capacité à travailler en équipe,
- Bonne pratique de l'outil informatique (Word, Excel, PVE) et bonnes capacités rédactionnelles,
- Permis B obligatoire,
- Agréments et assermentation valides,
- Formation d'habilitation à l'armement souhaitée,

DESTINATAIRE

Adresser votre lettre de candidature **manuscrite** accompagnée d'un curriculum vitæ au plus tôt à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
COMMUNE DE BELLEGARDE
Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
30127 BELLEGARDE

La Ville de Fourques (30) recrute un gardien - brigadier de police municipale par mutation

Missions :

Sous la responsabilité du chef de police municipale :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

- Assurer la veille et la prévention en matière de maintien de l'ordre public, de la tranquillité, de la sécurité des biens et des personnes, et de la salubrité publique
- Relever des infractions, Réguler la circulation routière. Rédaction d'écrits professionnels- Appliquer la police funéraire
- Assurer une relation de proximité avec la population, la sécurité et le bon déroulement des cérémonies et manifestations publiques
- Armement catégorie D.

Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle + CNAS

Poste à pourvoir septembre 2019

Profil

- Bonne connaissance de la réglementation en vigueur
- Capacité d'adaptation, rédactionnelle, esprit d'analyse et de synthèse, discrétion
- Qualités relationnelles avec le public
- Expérience confirmée dans un poste similaire
- Compétences organisationnelles
- Rigueur et disponibilité
- Pratique des outils bureautiques, et de vidéoprotection
- Permis B (VL) exigé (véhicule et moto de service).

Candidature (lettre motivation manuscrite et CV, dernier arrêté de situation administrative et évaluations) à adresser au plus tard le 22 juin 2019 à :

M. le Maire - Hôtel de Ville - 30300 FOURQUES

Ou par mail à : contact@mairiefourques30.fr